



18^{ème} séminaire des plongeurs – 24 janvier 2026

Comment la palanquée du SAMU vient au secours du plongeur en détresse ?

Dr WILMÉ Valérie – Médecin Urgentiste, Urgences – SAMU 67



Le 15 est un numéro d'urgence donc :

- A. Je dois le composer uniquement quand je suis sûr que c'est urgent
- B. Mon appel enclenchera d'office l'intervention de secouristes
- C. Mon appel enclenchera d'office l'intervention d'un SMUR
- D. Si je fais le 18, c'est grosso modo la même chose
- E. Aucune de ces réponses

Lorsque j'appelle le 15, mon appel est décroché par :

- A. Un infirmier formé à la régulation
- B. Un médecin régulateur généraliste
- C. Un assistant de régulation médicale
- D. Un médecin régulateur urgentiste
- E. La première de ces 4 personnes disponible, quelle que soit sa fonction

Vrai ou faux ?

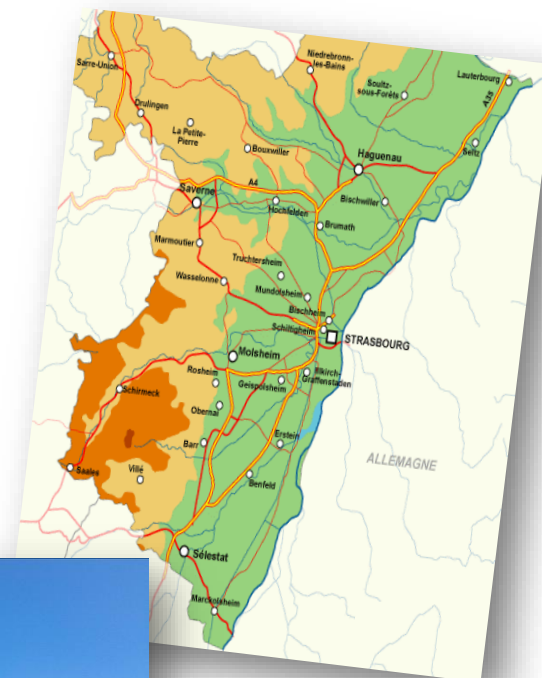
Lorsque j'appelle le 15, l'adresse précise n'est pas importante, car mon appel est géolocalisé



Le SAMU

Service d'Aide Médicale Urgente

- **1 SAMU par département**, une centaine en France
- **SAMU 67 :**
 - Depuis les années 1974
 - Gère l'ensemble du département du Bas-Rhin
→ 1,127 million d'habitants



Liste des Clubs de plongée du Bas Rhin		
CLUB	PRÉSIDENT	ADRESSE
ACAL	Section plongée Pierre Duwa	67200 STRASBOURG
ANC	Valérie HEIDT	67240 BISCHWILLER
ASA	Hélène SCHILLINGER	16000 ANGOULEME
		Siege du patronage 67610 LA WANTZENAU

37



Chaque SAMU c'est :

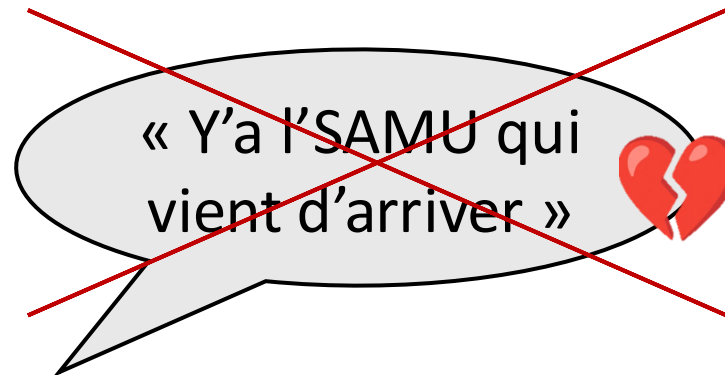


Service(s) **M**obile(s) d'**U**rgence
et de **R**éanimation (**SMUR**)



Centre d'**E**nseignement
des **S**oins d'**U**rgence
(**CESU**)

Centre de **R**éception et de
Régulation des **A**ppels
(**CRRA**)
= **Centre 15**



Les SMUR dans le Bas-Rhin

1 équipe SMUR :

1 médecin urgentiste ou anesthésiste
1 infirmier / infirmier anesthésiste
1 ambulancier SMUR

SMUR de Strasbourg

4 équipes « terrestres »
± 1 équipe hélicoptérée



SMUR de Haguenau

1 équipe



SMUR de Saverne

1 équipe



SMUR de Wissembourg

1 équipe

SMUR de Sélestat

1 équipe

Les missions du SAMU :

Autres missions :

- Élaboration et mise en œuvre des **plans de secours**
- Couverture médicale de **grands rassemblements**
- Participation aux tâches d'éducation sanitaire, de prévention, de recherche



Détermine et déclenche dans les **délais les plus brefs** la réponse la plus adaptée à la nature de l'appel

Organise le transport et veille à l'**admission** des patients

Écoute médicale permanente
via un **N° unique = le 15**
+ 112 dans le Bas-Rhin

Un médecin à tous les niveaux de prise en charge de l'urgence, **de l'appel** au CRRA **à l'intervention sur le terrain** pour prendre en charge l'urgence vitale.

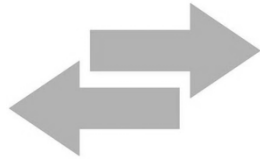


Enseignement et formation continue des professionnels de santé, professionnels des transports sanitaires, secouristes

Les numéros d'urgence

 **15**
SAMU

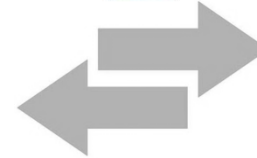
Pour obtenir l'intervention d'une équipe médicale lors d'une situation de détresse vitale, ainsi que pour être redirigé vers un organisme de soins.



 **18**

SAPEURS-POMPIERS

Pour signaler une situation de péril ou un accident concernant des biens ou des personnes et obtenir leur intervention rapide.



 **17**

POLICE SECOURS

Pour signaler une infraction qui nécessite l'intervention immédiate de la police.

114

**NUMÉRO D'URGENCE POUR
LES PERSONNES SOURDES
ET MALENTENDANTES**

Accessible par visioconférence, tchat, SMS et fax pour contacter le 15, 17 et 18. Application "Urgence 114" disponible sur iOS et Android.

 **112**

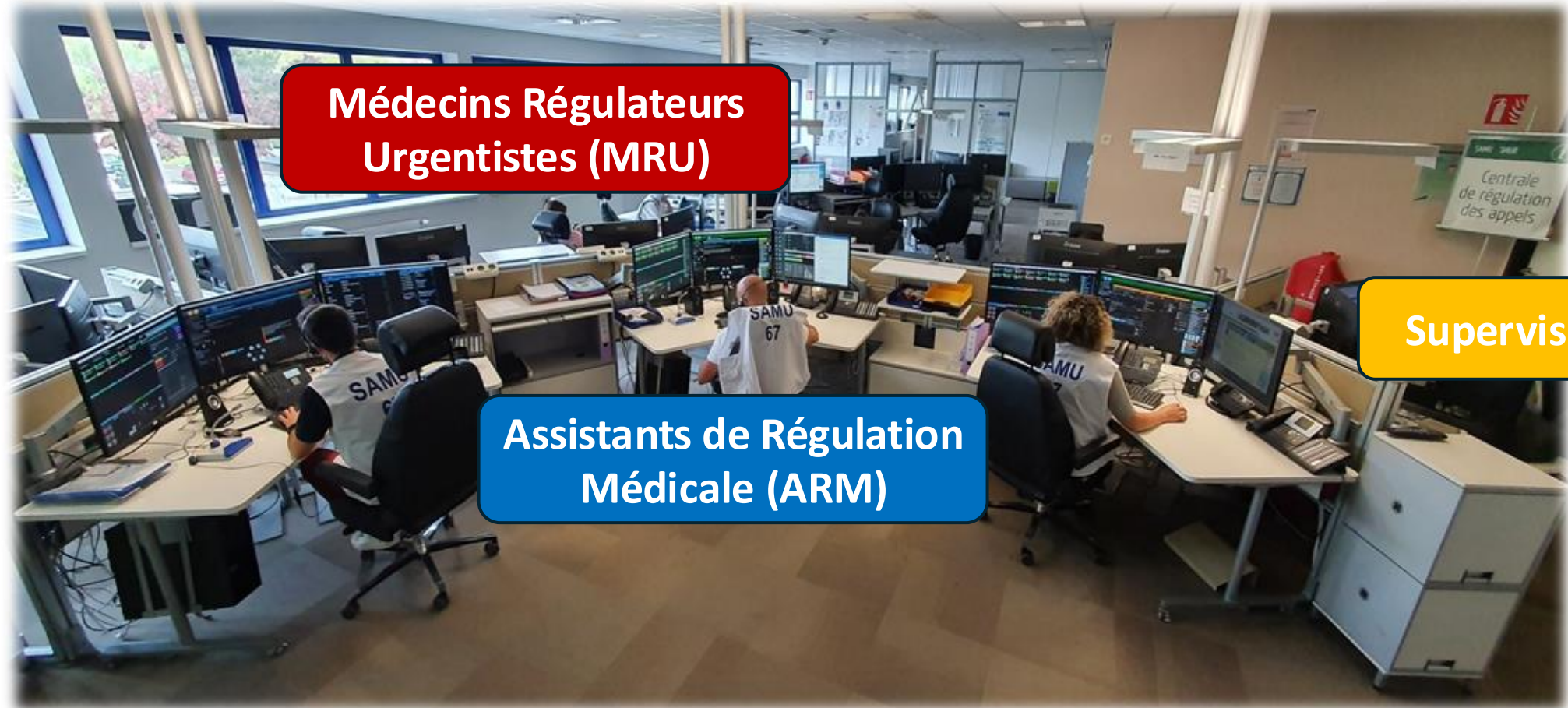
**NUMÉRO D'URGENCE
EUROPÉEN**

Si vous êtes victime ou témoin d'un accident dans un pays de l'Union Européenne.

Que se passe-t-il quand on appelle le 15 ?



L'organisation du Centre 15 à Strasbourg



L'Assistant de Régulation Médicale

- **Identifie** l'appelant / le patient, avec des **coordonnées précises**
- **Interroge** de manière courte et précise
- **Priorise** l'appel et le transmet au médecin
- Fait pratiquer si nécessaire les gestes de secours
- **Envoie** les **moyens** de secours et effectue leur suivi
- Travaille en partenariat et sous la responsabilité du **médecin régulateur**



La priorisation des appels

- Selon la pathologie / le motif d'appel : priorisation de **P0** à **P3**

P0

**Urgence
vitale
immédiate**

P1

**Régulation
médicale
prioritaire**

P2

**Régulation
médicale
éventuellement
temporisée**

P3

**Régulation médicale
reportée ou
programmée et
traitée par un rappel**

Le Médecin Régulateur

- **Se présente**
- **Apprécie la gravité** de la situation
- **Interroge** sur les circonstances, symptômes, antécédents, traitements
- **Prescrit** un moyen adapté à l'état du patient
- Donne des **conseils médicaux**
- Prend les **bilans des vecteurs** en intervention et décide de l'**orientation** du patient et fait son **admission** à l'hôpital



Quelles réponses possibles ?

« La plus adaptée à la nature de l'appel »

Conseil
médical

Médecin
généraliste

Secouristes

Ambulance de
secours et de soins
d'urgence (ASSU)

Véhicule de secours
et d'assistance aux
victimes (VSAV)

SMUR

Chronologie de la réponse du 15



Appel décroché par un ARM

Identité / Adresse
Court interrogatoire, **Priorisation**
Moyen immédiat ?
Gestes de secours ?



Réponse adaptée à l'état du patient

Prescription par le médecin
Engagement et suivi par un ARM

Orientation du patient

Admission à l'hôpital si nécessaire

Régulation médicale par un MRU

Apprécie la gravité, interroge
Conseils médicaux



Bilan des vecteurs en intervention



La procédure « Accident de plongée »

Pôle Urgences - SAMU 67 - Médecine Intensive - Réanimation / Service SAMU 67

CRRA- Accident de plongée

V : 2

Rédaction par : Bruyère A. / Hermann C.

Approbation par : Minia A. / Hedrechi J.L. / Nolte P. / Titiash L.

Modifications depuis la version précédente : modifications de l'altitude de l'hélicoptère

Date d'application : 02/05/2019

1. OBJECTIF /DOMAINE D'APPLICATION

L'objectif de ce document est de préciser les modalités de régulation et d'orientation des accidents de plongée au SAMU 67. Toute symptomatologie survenant dans les 24 heures suivant une plongée est à considérer comme un « accident de plongée ».

Pôle Urgences

Équipe Régulation
SAMU 67 - Médecine Intensive - Réanimation

Rédaction par : Bruyère A. / Hermann C.

Modifications depuis la version précédente : modifications de l'altitude de l'hélicoptère

1. OBJECTIF /DOMAINE D'APPLICATION

L'objectif de ce document est de préciser les modalités de régulation et d'orientation des accidents de plongée au SAMU 67. Toute symptomatologie survenant dans les 24 heures suivant une plongée est à considérer comme un « accident de plongée ».

Recueil des données vitales et de l'état de conscience de la victime

- Récupérer identités et coordonnées des autres plongeurs de la palanquée

MRU

Bilan en CONFÉRENCE à 3 avec senior de réa med (systématique)	Discussion sur l'introduction d'antiagrégants plaquettaires	Orientation sur décision senior de réa (SAU / Réa / Caisson HTP)
---	---	--

Si indication caisson, objectif recompression précoce dans les 90 à 120 min après début des symptômes.
L'hélicoptère est utilisable dans toute circonstance nécessitant un transport rapide, en évitant autant que possible de dépasser de plus de 300 m l'altitude du site de prise en charge de la victime.
Ne pas oublier de faire transférer avec le patient, son ordinateur de plongée et la fiche évacuation remplie par directeur de plongée

* Plongeur militaire : prendre contact avec médecin militaire astreinte pour avis complémentaire (numéro à récupérer auprès du directeur de plongée sur place)

Référence bibliographique : Guide de régulation médicale, 02 mai 2019, SFMU

Quand faut-il appeler ?

« Toute symptomatologie inhabituelle survenant dans les 24 heures suivant une plongée »

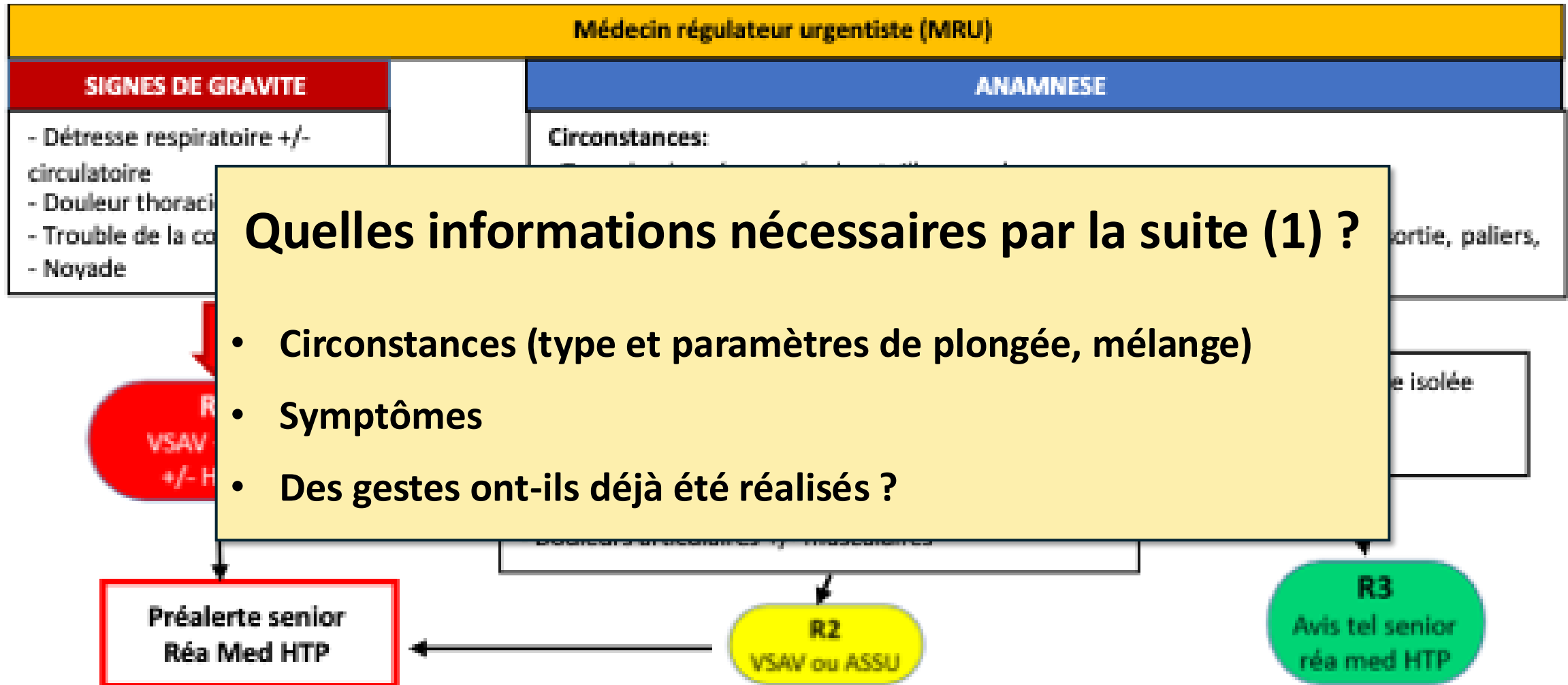
- **Essoufflement**, gêne ou douleur **thoracique**
- Troubles **neurologiques** (maaise ± perte de connaissance, anomalies de vision, langage, motricité, convulsions)
- **Douleurs** (articulaires, musculaires)
- Symptômes **ORL** : otalgie, baisse d'audition, vertiges
- Symptômes **cutanés** : démangeaisons, rougeur...

Appel initial : l'ARM

Quelles informations donner initialement ?

- **Identification** de l'appelant et du **patient**
- **Localisation** du patient, accessibilité → accueil des secours ?
- **Motif précis de l'appel** → arrêt cardiaque, détresse respiratoire/coma, noyade, autre ?

Appel initial : le MRU



Bilan et orientation

ARM

Quelles informations nécessaires par la suite (2) ?

- Plongeur civil ou militaire ?
- Ordinateur de plongée

Bilan en CONF
de réa m

senior de rea
on HTP)

Si indication caisson, objectif recompression précoce dans les 90 à 120 min après début des symptômes.
L'hélicoptère est utilisable dans toute circonstance nécessitant un transport rapide, en évitant autant que possible de dépasser de plus de

Ne

À chaque étape : facteur TEMPS primordial !

ongée

* Plongeur militaire : prendre contact avec médecin militaire astreinte pour avis complémentaire (numéro à récupérer auprès du directeur de plongée sur place)

Lorsque j'appelle le 15, mon appel est décroché par :

- A. Un infirmier formé à la régulation
- B. Un médecin régulateur généraliste
- C. Un assistant de régulation médicale
- D. Un médecin régulateur urgentiste
- E. La première de ces 4 personnes disponible, quelle que soit sa fonction

Lorsque j'appelle le 15, mon appel est décroché par :

- A. Un infirmier formé à la régulation
- B. Un médecin régulateur généraliste
- C. Un assistant de régulation médicale**
- D. Un médecin régulateur urgentiste
- E. La première de ces 4 personnes disponible, quelle que soit sa fonction

Le 15 est un numéro d'urgence donc :

- A. Je dois le composer uniquement quand je suis sûr que c'est urgent
- B. Mon appel enclenchera d'office l'intervention de secouristes
- C. Mon appel enclenchera d'office l'intervention d'un SMUR
- D. Si je fais le 18, c'est grosso modo la même chose
- E. Aucune de ces réponses

Le 15 est un numéro d'urgence donc :

- A. Je dois le composer uniquement quand je suis sûr que c'est urgent
- B. Mon appel enclenchera d'office l'intervention de secouristes
- C. Mon appel enclenchera d'office l'intervention d'un SMUR
- D. Si je fais le 18, c'est grosso modo la même chose
- E. Aucune de ces réponses**

Vrai ou faux ?

Lorsque j'appelle le 15, l'adresse précise n'est pas importante, car mon appel est géolocalisé



Faux

Lorsque j'appelle le 15, l'adresse précise n'est pas importante, car mon appel est géolocalisé



Messages clés

- Si vous vous posez la question, c'est qu'il **faut** appeler :
 - Symptômes nombreux → Pas de perte de chance
 - Appel au 15 ne veut pas forcément dire ambulance ou hôpital
- Le N° incontournable : le **15** → contact **médical** rapide
- **Localisation** précise, guider des secours
- Informations sur le **patient**, le **profil de plongée**, les gestes effectués
- En attendant leur arrivée = premiers gestes
 - O2, repos, surveillance, chauffage ± hydratation

